

RÉGLEMENT APPEL À MANIFESTATION d'INTERET Innovation et déploiement pour le RECYCLAGE et la VALORISATION des MATERIAUX 2020

Dates de dépôt :
Relevé intermédiaire : le 26/06/2020
Date finale de dépôt : le 30/09/2020

Informations et Contact

| | |
|---|--|
| AD'Occ Christelle GUILLON Eric PAPIN | ami.recyclage@agence-adocc.com |
|---|--|

Partenaires :

CONTEXTE ET ENJEUX

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'inscrit à la fois dans le cadre des réflexions menées par le groupe de travail « Matériaux et Procédés pour l'Aéronautique et les industries de pointe » de la Stratégie Régionale de l'Innovation SRI Occitanie et du Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire PRAEC :

- Ce domaine de spécialisation de la SRI adresse une grande variété de matériaux (métaux, composites, plastiques, céramiques...) pour une grande diversité d'applications (aéronautique et spatial, énergie, mécanique, santé, nautisme, électronique...). 3 enjeux transversaux apparaissent néanmoins : améliorer les performances du couple produit/procédé, renforcer l'émergence de filières industrielles dédiées à l'élaboration de matériaux de pointe et réduire l'empreinte environnementale de ces filières. Ce dernier enjeu vise d'une part à faire évoluer les procédés de fabrication pour qu'ils soient plus sobres et respectueux de l'environnement et d'autre part à développer le recyclage des matériaux ainsi qu'une meilleure valorisation des matières premières issues du recyclage au sein de nouveaux produits.
- En parallèle, le Plan Régional d'Actions pour l'Économie Circulaire élaboré par la Région Occitanie, en cohérence avec les orientations de la feuille de route Économie Circulaire nationale et dans le cadre du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, inclut une action centrée autour de l'accompagnement des industriels dans l'utilisation de Matières Premières de Recyclage (MPR) afin de répondre notamment aux enjeux de raréfaction de certaines ressources, de consommation d'énergie, et de mieux valoriser sur le territoire occitan les importants volumes de déchets à forte valeur ajoutée exportés faute de sites de recyclage et/ou de débouchés.

A l'interface entre les ambitions portées par la SRI et le PRAEC, l'Agence Régionale de Développement Économique AD'OCC a piloté en 2019 une étude stratégique sur le recyclage et la valorisation des matériaux, étude cofinancée par la Région et l'Ademe. L'objectif est d'accompagner la structuration et le développement de ces filières de recyclage afin de :

- pouvoir proposer des solutions aux acteurs économiques régionaux pour inscrire leur activité dans une économie plus circulaire et vertueuse ;
- renforcer et développer les compétences industrielles et académiques régionales sur le recyclage et la valorisation des matériaux recyclés ;
- développer de la valeur et de l'activité économique en région, en captant une plus grande partie de la valeur que peuvent générer les flux de déchets valorisables, et participer ainsi à la relance économique suite à la crise du covid 19.

Les enjeux principaux du recyclage et de la valorisation des matériaux sont notamment :

- mettre au point et optimiser en termes technique, économique et environnemental les procédés de recyclage des matériaux,
- augmenter la valeur des produits recyclés, par exemple en développant la transformation en produits semi-finis ou finis,

Partenaires :

- évaluer les propriétés de pièces incorporant des matières recyclées et démontrer la faisabilité technique et économique de fabriquer des produits finis avec des matières recyclées...

OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

L'Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé en vue de faire émerger des projets répondant à une problématique liée au recyclage et à la valorisation des matériaux, de l'innovation au déploiement.

Il s'agit notamment :

- d'inciter le développement de collaborations et notamment, de favoriser le rapprochement de laboratoires de recherche avec le monde économique, ainsi que le transfert de résultats théoriques vers les secteurs utilisateurs ;
- de créer de l'activité et des emplois et de développer des compétences ;
- d'étudier de nouveaux modèles socio-économiques et réglementaires.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt **vise à identifier des projets mais ne garantit pas leur financement.**

Les projets sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt bénéficieront d'un accompagnement dans leur structuration et leur fléchage vers les dispositifs de financement appropriés (Région Occitanie, ADEME, PIA, ...).

THÉMATIQUES

L'Appel à Manifestation d'Intérêt couvre les différents projets, quel qu'en soit l'avancement de son développement, de l'innovation au déploiement :

- étude de faisabilité ;
- activités de recherche & développement ;
- modélisation et simulation ;
- test et contrôle ;
- prototypage ;
- démonstration ;
- déploiement

Les projets soumis dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt devront concerner l'une ou l'autre des filières matériaux suivantes :

- **Composites à Matrice organique (CMO) à fibres de carbone**
- **Composites à Matrice organique (CMO) à fibres de verre** (notamment issues des pales d'éoliennes)
- **Métaux stratégiques** (notamment issues des piles et accumulateurs)

La **valorisation** de ces matériaux pourra se faire soit par **réemploi et réutilisation directe de sous-systèmes** pour un usage similaire ou différent, soit par **intégration de ces matériaux**

Partenaires :

recyclés pour fabriquer un nouveau produit, y compris dans une filière différente de sa filière d'origine.

Ainsi par exemple, les projets concernant la valorisation des déchets issus du BTP ne sont pas éligibles. Par contre un projet d'utilisation de matériaux recyclés cités précédemment, pour une utilisation dans des applications BTP, est éligible.

Par ailleurs seuls les projets permettant une **valorisation matière** seront éligibles, les projets ciblant une valorisation uniquement énergétique des déchets ne seront pas considérés.

Les projets soumis dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt pourront concerner toute la chaîne de valeur :

- **Collecte, tri, démantèlement**, notamment nouvelles solutions ou optimisation de solutions existantes
- **Recyclage et transformation des produits issus du recyclage**, notamment optimisation technique, économique et environnementale des procédés de recyclage, développement de procédés de transformation des produits issus du recyclage pour augmenter leur valeur ou leur employabilité dans de nouveaux produits
- **Réutilisation de matières issues du recyclage**, notamment évaluation des propriétés de pièces incorporant des matières recyclées, démonstration de la faisabilité technique et économique de fabriquer des produits finis avec des matières issues du recyclage
- **Réemploi et réutilisation** de matières pour un usage similaire ou différent

MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONTENU DES DOSSIERS

Les candidats doivent être domiciliés (siège social ou établissement secondaire) en région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Les projets sont portés par un acteur seul (projet individuel) ou par un consortium d'acteurs (projet collaboratif).

Les entités dotées du statut juridique suivant peuvent déposer un dossier à l'AMI :

- Entreprise de toute taille (micro, moyennes et petites entreprises, grand groupe, société d'économie mixte, syndicat, ...) ;
- Organisme public de recherche, d'enseignement supérieur, de formation.

Le portage devra être assuré par une entreprise.

La durée maximale des projets est fixée à 12 mois pour une étude de faisabilité et à 36 mois pour des projets de développement ou de déploiement.

La candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (2 ou 3 pages maximum) devra comprendre les éléments suivants :

- Une présentation du porteur et des éventuels partenaires
- Une présentation du projet

Partenaires :

- Objectifs du projet et problématique à laquelle le projet répond / besoins et attente du marché / du territoire
- Description du projet : Étapes (work package) mises en œuvre pour répondre à la problématique, Livrables, éléments de calendrier/moyens
- Caractère innovant du projet, positionnement par rapport à l'état de l'art
- Éléments indicatifs concernant les retombées attendues du projet (économiques, techniques, industrielles, scientifiques), potentiel de réplication
- Un budget estimatif (en précisant si possible les dépenses de personnel, de sous traitance, d'investissement)

CRITÈRES DE SÉLECTION

L'analyse des projets sera effectuée par un Comité de Sélection en 2 temps :

- analyse des fiches de candidature reçues
- puis présentation orale par les porteurs des projets retenus lors de la 1ère phase

Les critères qui seront considérés lors de l'analyse sont notamment :

1. La pertinence par rapport aux thématiques de la consultation ;
2. La qualité scientifique et technique des projets ;
3. La qualité du partenariat si le projet est collaboratif et l'intégration du projet dans une démarche territoriale (partenariat et concertation avec des clients, des collectivités, des utilisateurs de matériaux sortants par exemple) ;
4. Les retombées économiques pour le territoire régional, en termes d'emplois, d'investissement, de R&D et de structuration de filière ;
5. La performance environnementale du projet ;
6. L'insertion du projet dans son environnement : secteur d'activité, métier, marché, concurrence, la réplicabilité du projet et l'impact territorial.

Les dossiers seront analysés et suivis par un comité composé de l'ADEME, l'Agence de Développement Économique AD'OCC, la Région, la Direccte Occitanie, la DREAL, le Pôle de compétitivité DERBI, le Pôle de compétitivité Aerospace Valley et Federec.

Les propositions seront évaluées a minima par un ou plusieurs membres du comité dans le respect des exigences de confidentialité.

CALENDRIER

| | | |
|-----------|----------------------|-------------------|
| Ouverture | Relevé intermédiaire | Dépôt final |
| Juin 2020 | 26 juin 2020 | 30 septembre 2020 |

Les dossiers sont à transmettre en version dématérialisée à l'adresse mail suivante : ami.recyclage@agence-adocc.com

Partenaires :